

# Communiqué de presse

**Cabinet du président - Direction de la citoyenneté et de l'information**

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – BP 94109

44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00

service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

**Loire Atlantique**

**Contacts presse :**

- Jérôme Alemany : 02 40 99 12 46
- Arnaud Bourdin : 02 40 99 09 61
- Marie Chardronnet : 02 40 99 17 45

Nantes, le 16 juillet 2012

## **Recours contre le permis de construire**

# **Musée Dobrée : Philippe Grosvalet réagit à la décision du tribunal administratif**

« Je prends acte de la décision du Tribunal administratif d'annuler le permis de construire accordé à notre projet de reconstruction et rénovation du musée Dobrée. Je la regrette, car je suis persuadé que ce projet, porté avec talent par Dominique Perrault, est véritablement au service de l'histoire et de l'archéologie, et permettrait de doter le Grand Ouest d'un outil scientifique et culturel de premier plan. Nous avons la possibilité de continuer à plaider la légalité de notre projet, et c'est pourquoi le Département va étudier les moyens de faire appel de cette décision.

Dans cette nouvelle phase, chacun devra prendre ses responsabilités : tant le Département, qui souhaite servir la science et la transmission des connaissances, que ceux qui s'opposent à ce projet, au nom d'une certaine tranquillité de vie et de la vision immuable de l'environnement urbain.

Nous sommes momentanément empêchés de mener à bien ce projet, déjà largement partagé et amendé. Pour autant, je ne peux me résoudre à ce que des procédures, longues et coûteuses, condamnent le devenir de ce site exceptionnel ».

Philippe Grosvalet,  
président du Conseil général de Loire-Atlantique